



TOPAZE

L'électricité composée

-  de solaire local  LOCAL  SUISSE
-  d'hydraulique suisse  SUISSE



OPALE

L'électricité composée

-  d'hydraulique



AMBRE

L'électricité composée

-  de solaire local  LOCAL  SUISSE

Votre électricité en détails

Energie		SEC PRO
 TOPAZE	Haut tarif	14.29 cts/kWh
	Bas tarif	12.83 cts/kWh
 OPALE FLEX	Haut tarif	13.99 cts/kWh
	Bas tarif	12.53 cts/kWh
 MES	Haut tarif	13.87 cts/kWh
	Bas tarif	12.41 cts/kWh

¹⁾ Le prix de l'énergie pour les clients avec une consommation supérieure à 100'000 kWh/an dépend du profil de consommation et du modèle de prix souhaité. Vous pouvez nous contacter au 032 438 88 54. Nous vous soumettrons l'offre correspondant à vos besoins et à vos attentes.

Réseau		BT1
Utilisation du réseau	Haut tarif	10.46 cts/kWh
	Bas tarif	6.35 cts/kWh
Puissance	CHF	5.04/kW/mois
Swissgrid SA - Services systèmes		0.75 cts/kWh
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2.30 cts/kWh
Réserve d'électricité de la Confédération ¹⁾		1.20 cts/kWh
PCP ²⁾		1.20 cts/kWh

Abonnement	CHF	40.- / mois
Energie réactive*		5.70 cts/kVarh

*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active. L'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Les prix sont mentionnés hors TVA.

SEC PRO
BT1

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 100'000 et 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



L'électricité composée de solaire local
Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 5.00 (HT)

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG) et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : sec.courchapoix.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année.

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la taxe pour la protection des eaux et des poissons et la réserve d'électricité de la Confédération (REC).

Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur sec.courchapoix.ch, en téléchargeant l'« Arrêté fixant les taxes et redevances communales » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2.20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0.10 cts/kWh
Pour la réserve d'énergie hydraulique (REC)	0.62 cts/kWh
Pour les réserves supplémentaires (REC)	0.58 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0.60 cts/kwh
PCP - Eclairage public (non soumis TVA)	0.60 cts/kwh

Vous souhaitez en savoir plus ?



SEC - Service électrique de Courchapoix
P/a SID
Route de Bâle 1, 2800 Delémont
Tél. +41 (0)32 421 92 30
sec@courchapoix.ch
sec.courchapoix.ch